



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'UTILITE PUBLIQUE

Le Mans, le 24 JUIN 2014

Compte rendu du Comité de suivi

Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Le vendredi 6 juin 2014, à 14 heures, s'est réuni, à la préfecture de la Sarthe, sous la présidence de M. le Préfet de la Sarthe, le comité de suivi du projet de ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

Monsieur le Préfet ouvre la séance.

Monsieur Legrand complète en précisant que la réalisation des travaux avance au-delà du calendrier prévisionnel. Ainsi, la pose des voies dès le début de l'année 2015 permettra au chantier d'emprunter la trace et de limiter l'utilisation de la voirie publique.

En tout état de cause, le contrat de partenariat public/privé prévoit une livraison de la ligne le 15 mai 2017, incluant des essais de circulation de trains à des vitesses de plus en plus rapides jusqu'à une vitesse majorée de 10% de la vitesse maximale de circulation retenue.

L'avancement du chantier a pour corollaire la diminution de l'offre d'emploi ainsi que la mutation des compétences et métiers requis. En effet, les personnels recrutés pour les terrassements et les constructions d'ouvrages n'auront plus de travail à terme. Chaque employé concerné se voit proposer un entretien au terme duquel peuvent être offerts la reconversion et la formation à la pose des voies ou à la maintenance, ou un emploi au sein du groupe sur un autre chantier, ou encore la recherche d'un emploi dans le métier des travaux publics, au sein d'une entreprise extérieure.

Monsieur Legrand propose de dresser le bilan de l'avancement des travaux dans un premier temps, les procédures présentant maintenant essentiellement des enjeux dans leur mise en œuvre.

Monsieur Rossa, après un rappel de l'organisation des travaux et du planning général, dresse un bilan de la réalisation des terrassements et des ouvrages d'art pour toute la ligne et plus particulièrement pour la Sarthe. Il détaille les travaux de la base travaux de Sablé sur Sarthe (située essentiellement sur le territoire de la commune d'Auvers le Hamon) et inventorie les approvisionnements réalisés ou à réaliser des parcs à ballast. Le bilan de l'approvisionnement des matériaux sur les plateformes ferroviaires est rappelé.

Suite à l'intervention de monsieur le préfet, monsieur Rossa précise que les approvisionnements de ballast et de traverses sont à ce jour effectués par voie routière (camions). Les livraisons auront lieu par train dès que la pose à l'avancement sera rendue possible.

Monsieur Rossa rappelle que les travaux de rétablissement de drainage sont réalisés à 95%, le solde étant lié avec la fin des travaux, les parcelles étant toutes repérées et les plans de conceptions tous achevés.

Les objectifs de rétablissement de communication, les voies d'ores et déjà remises en service ainsi que les principaux rétablissements à venir dans les trois mois sont listés. Les principales voies coupées et déviées sont évoquées.

Monsieur le préfet demande que la remise en état des voiries soit effectuée au fur et à mesure de la fin de leur utilisation par le chantier et que chaque commune dispose au moins à un rythme trimestriel d'un état précis des routes utilisées ou qui ne le sont plus pour le chantier et que chaque élu puisse donner son accord sur la réalité de l'absence d'utilisation par le chantier des voies : cet état doit fixer les éléments de façon analytique et contradictoire, notamment à titre informatif en vue de l'exercice du pouvoir de police de l'autorité compétente (maires et conseil général).

Monsieur le préfet insiste sur une méthode précise et partagée, par exemple des ouvrages rétrocedés en distinguant les nouveaux des anciens ouvrages.

Monsieur Legrand indique qu'en effet ce processus est cadré par conventions menées sous l'égide de l'association des maires de France.

A la question d'un maire insistant sur les conséquences des fermetures des voies pour les riverains, monsieur le préfet formule la demande de régler un maximum de questions au fur et à mesure, sans attendre la fin des travaux de la ligne, quels que soient les sujets. Cependant, sur un chantier d'une telle ampleur, la mesure des travaux à réaliser implique de par sa nature parfois des dysfonctionnements ou encore des dommages de travaux publics notamment : les sujets doivent être relevés et traités, les solutions doivent être recherchées puis partagées. Les autorités compétentes doivent s'assurer que les problèmes sont corrigés et les ordres sont donnés : si un problème a été généré par le chantier, il appartient au chantier de le régler. En ce qui concerne les infractions au code de la route, monsieur le préfet invite les maires à solliciter l'intervention des services de la gendarmerie pour verbaliser le cas échéant : il demande aux maires de lui rendre compte en cas d'absence de diligence des services de l'Etat.

Monsieur Rossa poursuit la présentation en abordant l'intégration paysagère de la ligne. Monsieur le préfet souhaite que les plantations soient réalisées dès 2014 partout où l'avancée des travaux les permet. Mme Hercent, représentant SNE, s'enquiert de la qualité des plants ainsi que de leur provenance, s'inquiétant notamment des risques de contamination de plants en provenance d'Europe de l'est ; elle demande que les essences soient adaptées. Monsieur le préfet observe en effet que l'ensemble des châtaigniers sarthois ont été contaminés en trois ans, que les études doivent tenir compte de l'acclimatation des plants, de leur résistance à l'évolution du climat ainsi que de la fragilisation de certaines essences. Monsieur Legrand confirme la prise en compte de ces critères par une équipe spécialisée d'un cabinet externe et accepte la proposition de Monsieur le maire de Savigné l'Evêque d'intégrer des cormiers.

Enfin, Monsieur Rossa détaille les travaux ferroviaires. Il insiste sur les nouvelles contraintes de bruit que le chantier va générer. A ce titre, un nouveau dossier au titre des bruits de chantier va être déposé auprès des services préfectoraux. Il expose que les travaux de pose de voie et de bourrage sont des travaux très bruyants. Ils seront effectués sur des périodes courtes et en horaires de jour. La réflexion sur les modalités d'information des communes et des riverains est en cours.

Monsieur Rossa termine son exposé par les actions engagées sur l'emploi, puis des vues du chantier en cours.

Monsieur Dorbec entame la seconde partie de l'exposé, consacré à l'avancement des procédures.

Pour mémoire, une convention ERE/CG et 20 conventions ERE/communes de rétablissement de voiries ont été signées.

Un rappel des objectifs de compensation boisement, zones humides et biodiversité ainsi que l'état de validation des sites sont présentés. La gestion des sites de compensation (méthode et moyens) donne lieu à l'intervention de madame Manceau qui demande à signer les cahiers des charges types maintenant que la discussion a abouti à un consensus. Monsieur le préfet souhaite signer le premier.

Monsieur Dauthon intervient pour souligner les difficultés posées par les prescriptions du sage Huisne. Monsieur le préfet répond que le projet est autorisé par le sage dans des termes qui tendent au respect de la volonté des élus : il convient de rechercher une juste mesure et la proportionnalité des compensations sans pénaliser l'agriculture.

Monsieur Dorbec dresse un bilan des 6 expropriations rendues nécessaires dont seulement 4 ont nécessité une libération par le juge.

En ce qui concerne l'aménagement foncier, Monsieur Dauthon souligne à la fois les résurgences de désaccords de voisinage anciennes et le comportement facilitateur d'ERE face aux problématiques particulières.

Monsieur Dorbec présente les occupations temporaires par objet et état (terrain libéré, OT restituées). Sur l'intervention de madame Manceau, ADE, qui insiste sur le respect des pentes et la nécessité de sondages des remises en état à vocation agricole, monsieur le préfet astreint la remise en état à une productivité suffisante. En ce sens, monsieur Dorbec précise que la première restitution a d'ores et déjà donné lieu à labours et présente une première expérience.

La présentation par Réseau Ferré de France donne notamment lieu à un point sur le fonds de solidarité territorial. Monsieur le maire d'Auvers le Hamon, commune la plus impactée en Sarthe expose son projet de maison de santé et sa difficulté d'absence de maîtrise foncière.

Les services de la DREAL présentent un bilan intermédiaire des engagements de l'Etat. Au-delà de la présentation, monsieur le préfet insiste sur la répartition des responsabilités : il appartient à l'Etat d'être garant des engagements de l'Etat et d'en assurer la pérennité ; cependant, ERE a aussi contracté des accords au-delà de ces engagements : ils doivent être respectés comme tels, sans toutefois que l'Etat ne crée d'obligation complémentaires aux engagements de l'Etat.

Les membres n'ayant plus de question, M. le Préfet lève la séance.

Le préfet,


Pascal LELARGE